

A : EMERAUDE INTERNATIONAL

Adresse : 2 RUE DE LA TOUR DES DAMES, PARIS,
FRANCE - 75009

Fax : +33 1 40 20 79 69

De : SOCIETE GENERALE/PARIS

Département : SG

Adresse : 4th floor, Voyager Building, ITPBWhitefield
RoadBangaloreIndia560 066

Tel : +91 44 6602 7020+91 44 6602 7020

Fax : +33170722357+33170722357

Courriel : GSC-FX-DOC-CHNEUR@socgen.com

12 septembre 2022

1. Notification de prorogation

Nous vous confirmons par cette Notification de Prorogation (la "Notification") les termes d'une prorogation concernant les opérations de change (les "Opérations") décrites dans le tableau ci-dessous. La Notification de Prorogation est régie par la Convention-Cadre FBFCNV relative aux Opérations sur Instruments Financiers conclue entre et SOCIETE GENERALE/PARIS et EMERAUDE INTERNATIONAL (ensemble les "Parties") en date 26 décembre 2008 (la "Convention-Cadre") et par les stipulations de l'Additif Technique "Change" (l'"Additif Technique"). En cas de contradiction entre les stipulations de la Convention-Cadre, de l'Additif Technique et de la Notification, les stipulations de la Notification de Prorogation prévaudront.

	Références SG	Position SG	devise1	devise2	montant1	montant2	Taux	Date deConclusion	Date d'Echéance initiale
Opération initiale avec modifications	FXP-4877793	Sell	GBP	USD	0.00	682,930.00	1.21376	09/08/2022	12/09/2022
Opération prorogée	FXP-6850621	Sell	GBP	USD	15,500,000.00	18,136,550.00	1.1701	12/09/2022	12/10/2022

Informations règlementaires concernant l'opération prorogée :

UTI Prefix : 1030244282

UTI Value : FXCFXP000000000000000000006850621

Les termes commençant par une majuscule et non définis dans la présente Notification, ont le sens qui leur est attribué dans la Convention-Cadre.

2. Prorogation des Opérations

Chacune des Parties reconnaît et accepte que :

- Tous les montants dûs au titre des Opérations avant le 12 septembre 2022 (inclus) ont été payés ;
- La Date initiale d'Echéance pour toutes les Opérations est prorogée au 12 octobre 2022 (la "Nouvelle Date d'Echéance") pour les règlements ci-après :

Paiement à SOCIETE GENERALE/PARIS :



SIC20220912365048

18,136,550.00 USD

Palement à EMERAUDE INTERNATIONAL :

15,500,000.00 GBP

Instructions de paiement:

Palement à la partie A

Devise	: USD
Correspondant	: SOCIETE GENERALE/PARIS
Bénéficiaire	: SOCIETE GENERALE/PARIS
BIC Code Bénéficiaire	: SOGEFRPPHCM
Compte n°	:
Ouvert auprès de	:

Palement à la partie B

Devise	: GBP
Correspondant	: PARIS RIVE DROI
Bénéficiaire	: EMERAUDE INTERNATIONAL
BIC Code Bénéficiaire	: N/A
Compte n°	: 30003000590202018919127
Ouvert auprès de	:

En conséquence, le paiement ainsi effectué à la Nouvelle Date d'Echéance libérera entièrement de ses obligations de paiement au titre des Opérations, étant convenu que sera tenu de payer les intérêts de retard conformément au paragraphe 9.1 de la Convention-Cadre au cas où le paiement des montants dûs est effectué après la Nouvelle Date d'Echéance.

3. Cas de Défaut ou Circonstance Nouvelle.

En cas de survenance d'une Date de Résiliation (telle que définie dans la Convention-Cadre) au titre des Opérations préalablement à la Nouvelle Date d'Echéance, les stipulations de cette Notification cesseront de s'appliquer aux Opérations et la résiliation desdites Opérations sera régie par les stipulations de la Convention-Cadre.

4. Aucune stipulation de cette Notification ne peut être interprétée comme une renonciation à nos droits concernant les Opérations.

5. La Notification est soumise au droit français. Tout litige, relatif notamment à sa validité, son interprétation ou son exécution, sera soumis à la compétence des juridictions des tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

La présente Notification est effective le 12 septembre 2022.

Les conversations téléphoniques relatives aux transactions conclues entre les parties peuvent être enregistrées. Merci de nous (I) confirmer que ce qui précède reflète les termes de notre accord et (II) préciser notamment votre numéro de compte ainsi que votre adresse pour les notifications et instructions de paiement en nous transmettant :

- une copie signée par vous de cette Notification, ou
- un document similaire à notre notification reprenant les caractéristiques principales des Opérations auxquelles cette Notification fait référence et en indiquant votre accord sur les termes de cette Notification,



SIC20220912365048

ou

- un document dans les termes suivants :

"Référence : FXP-4877793 / FXP-6850621

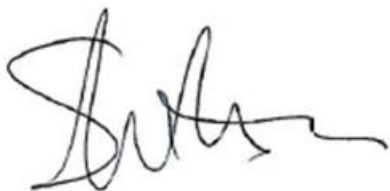
Nous accusons réception de votre Notification du 12 septembre 2022 relative aux Opérations citées en référence entre SOCIETE GENERALE/PARIS et EMERAUDE INTERNATIONAL conclue le 12 septembre 2022 et confirmons que cette Notification reflète les termes de notre accord relatif aux Opérations décrites ici."

Salutations,

PARTY A : SOCIETE GENERALE

Name : HABY SIDIBE COULIBALY

Title : HEAD OF PAPER FXC,FXO,MM AND MURABAHA DOCUMENTATION



PARTY B : EMERAUDE INTERNATIONAL

Name :

Title :

Date :



SIC20220912365048